

Décision n° D2025_013

Le président du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil départemental n°2021-VII-23 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu l'arrêté n°2024-446 du 29 novembre 2024 donnant délégation de signature à M.Olivier Veber, directeur général des services,

Sur le rapport du président du Conseil départemental,

décide

- DE PRONONCER la réforme du cheval de selle « ULEMA DE LA ROSE» N°SIRE 08066727S portant le numéro d'inventaire 2013D00082 acquis par le Département en 2013, et du cheval « EMPEREUR GUIVIA » N°SIRE 14513681J portant le numéro d'inventaire 2022D00158 acquis par le Département en 2022 ;



Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 093-229300082-20250311-D2025_013-AR



- D'APPROUVER la vente du cheval de selle « GLEMA DE LA ROSE » N°SIRE 08066727S à M. Briac Lecorche demeurant, 8/12 rue de la Terrasse 91360 Épinay-sur-Orge au prix de 100 euros et la vente du cheval de selle « EMPEREUR GUIVIA » N°SIRE 14513681J à M. Guillaume Marc 59 route des templiers hameau de radeval 27700 Les Andelys au prix de 100 euros.

Pour le président du Conseil départemental
et par délégation,

Date d'affichage du présent acte,
le

Date de notification du présent acte,
le

Certifie que le présent acte est devenu exécutoire,
le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le



ID : 093-229300082-20250311-D2025_013-AR